

plus aguerris au cours des années soixante-dix et ne voulaient plus que le président les mette devant des faits accomplis ou les presse de voter des résolutions passe-partout, comme ce fut le cas en 1964 après l'incident du golfe de Tonkin. Malgré tout, les récents événements ont montré que le Congrès américain est toujours impuissant à prendre des initiatives en matière internationale et n'a souvent d'autres choix que d'entériner la politique du président. Cela apparaît plus nettement encore maintenant que les conservateurs sont majoritaires au Capitole.

Mais, en ce qui a trait aux affaires canadiennes, qui relèvent rarement d'une initiative présidentielle ou de décisions du Conseil national de sécurité, il est loisible aux membres du Congrès (en particulier, les représentants des États limitrophes) de jouer un rôle primordial. C'est une autre caractéristique de la dépendance canadienne que la politique américaine à l'endroit du Canada est considérée bien souvent comme une affaire locale. Les fonctionnaires du Département d'État et d'autres ministères appliqués aux affaires canadiennes peuvent bien prendre les choses de haut et situer le Canada dans le cadre de l'intérêt national américain, ce qui les amène souvent à concevoir des politiques modérées et libérales à l'endroit du voisin du nord, ou tout au moins à accepter des compromis. Tel n'est pas le cas, le plus souvent, pour les membres du Congrès, notamment ceux de la Chambre des Représentants. Ces derniers, élus tous les deux ans, donc toujours soucieux de se faire réélire bientôt, représentent essentiellement des intérêts locaux, parfois mesquins. D'où leur intransigeance quand il s'agit de répondre, par exemple, aux revendications des fermiers du North Dakota qui vont bénéficier de l'irrigation effectuée par le détournement de la rivière Garrison, des propriétaires de stations de télévision de Buffalo ou des pêcheurs des côtes de la Nouvelle-Angleterre.

Ces législateurs en viennent facilement à gagner l'adhésion de leurs collègues à leurs causes en échange d'autres appuis. Ce sont eux qui font apparaître les questions canadiennes au grand jour et qui assaillent les fonctionnaires de leurs revendications. Ce sont eux qui peuvent provoquer des mesures défavorables au Canada, empêcher la réalisation de certains projets ou refuser de ratifier un traité.

Un exemple typique de cette situation, c'est l'épineuse question du partage des zones de pêche dans les eaux frontalières. Des haut fonctionnaires canadiens et américains ont négocié arduement deux années durant pour en venir à rédiger un traité qui devait satisfaire les deux parties. Ce traité a été signé par les deux gouvernements. Mais il n'a pu encore, après deux ans, être ratifié par le Sénat qui traîne de la patte, manifeste ses réticences, suggère de nouveaux amendements. Cela suscite, bien entendu, l'impatience des diplomates canadiens qui appréhendent des incidents désagréables tant que ce traité n'est pas en vigueur.

Il est donc devenu impérieux pour la diplomatie canadienne de s'adresser directement aux acteurs en cause, d'établir des communications avec les membres du Congrès. Les diplomates canadiens en poste à Washington deviennent de plus en plus des lobbyistes. L'ambassadeur lui-